

Fiche de poste

**Coordonnateur(trice) départemental(e)  
des actions partenariales et culturelles du premier et du second degré**

**Titres et diplômes requis**

- Professeur de lycée collège du second degré
- Professeur des écoles titulaire du CAFIPEMF généraliste et/ou spécialisé

**Profil du poste**

Le coordonnateur départemental est un enseignant chargé de veiller à la cohérence des actions artistiques, culturelles et sportives entre le premier et le second degré. Il sera chargé de veiller au développement des partenariats existants, de constituer un fond documentaire accessible, de tenir à jour un tableau de bord permettant de renseigner rapidement les différentes enquêtes. Son action s'inscrit dans le cadre de la politique académique et départementale.

Il fait partie de l'équipe pédagogique départementale animée par l'inspecteur(trice) de l'éducation nationale adjoint(e) (IENA) au directeur académique des services départementaux de l'éducation nationale.

**Missions**

- Il impulse et accompagne, dans la logique du parcours d'un parcours construit de l'élève, la conception, la mise en œuvre et le suivi des projets dans les domaines de l'éducation scientifique, artistique et culturelle, de l'éducation au développement durable, dans le cadre des dispositifs Politique de la ville, articulés avec la mise œuvre du socle commun de connaissances et de compétences.
- Il favorise un développement équitable de l'offre artistique et culturelle, en tenant compte de la diversité des territoires et des activités dans les différents domaines, en lien étroit avec les partenaires institutionnels et les collectivités locales.
- Il suit les dossiers administratifs en collaboration avec les services administratifs de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Aisne, avec la délégation académique à l'action culturelle et participe à l'élaboration des conventions partenariales.

**Compétences requises**

- Exerçant les missions de coordination de l'action culturelle au sein du département, des capacités de communication, d'organisation, de travail en équipe et en partenariat sont indispensables.
- La disponibilité, la mobilité et la maîtrise de l'outil informatique sont des conditions indispensables.

Chaque année un rapport d'activités contribuera au bilan et à l'analyse des missions.

**Implantation du poste**

Direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Aisne – Cité administrative à LAON.

**Candidatures**

**Une lettre de motivation et un Curriculum Vitae** devront être transmis par la voie hiérarchique à monsieur le directeur académique des services de l'éducation nationale de l'Aisne.

La nomination sur un poste à profil étant susceptible d'avoir une incidence financière, les personnels intéressés voudront bien prendre l'attache de leur gestionnaire.

**Mode de nomination**

Commission départementale